

Orange et Accor améliorent leur offre Wi-Fi

Dans l'hexagone, le Wi-Fi s'installe partout. Après [la ville de Paris](#), qui malheureusement pour Orange a préféré SFR, c'est au tour d'Accor, le premier groupe hôtelier européen (1.200 hôtels Sofitel, Mercure, Suitehotel et Ibis), de renforcer son offre. Il faut dire que la « *wireless fidelity* » a fait ses preuves et semble désormais une technologie véritablement indispensable dans le monde hôtelier.

Preuve s'il en est, Accor revendique au total une quarantaine de bâtiments équipés à 100% (ndlr : 100% fin 2007), et annonce aujourd'hui que 220 hôtels d'affaires seront entièrement équipés, et ce, aussi bien dans les chambres que dans les espaces ouverts.

Gilles Pelisson, dg d'Accor commente cette annonce : « *Ce partenariat qui a pris son origine en France se développe à l'étranger. L'ambition d'Accor est de répondre aux attentes des clients. Ces derniers attendent un service 24/24, un accès à une hotline français/anglais, des sites sécurisés, un aspect essentiel pour les clients « business », et enfin un bon rapport qualité/prix. On peut encore aller plus loin, notamment en terme de couverture et de pénétration du signal. Enfin, nous devons affiner nos tarifs en fonction de l'évolution des offres tarifaires grand public.* »

Jean-Noël Tronc, directeur général d'Orange Mobile ajoute : « *Cet accord est encore plus stratégique à partir de maintenant. Depuis 2003 il y a eu une montée en expérience et le service est à maturité. Pour la première fois en 2006, 54 % des PC vendus sont des ordinateurs portables. Depuis le lancement de l'accord, il y a eu une multiplication par 8 du trafic, le nombre d'utilisateurs a été multiplié par 5. Les utilisateurs attendent un confort d'utilisation, d'où notre volonté d'étendre la couverture, de façon simple, avec une solution dite « plug and play » compatible en toute sécurité avec les VPN. Notons d'ailleurs que selon une étude Kasperky le Wi-Fi de Paris est sécurisé à 71 %. Seulement 1% des utilisateurs signalent des problèmes de connexion.* »

Pour garantir l'accès, et cela d'une façon simplifiée, la nouveauté au cœur de l'offre des deux partenaires se nomme le « pass exclusif » qui ne sera utilisable qu'en France métropolitaine.

Ce pass de 24 heures coûte moins de 10 euros (voir encadré), et permet aux salariés en déplacement comme aux touristes d'accéder à leur service de mail ou à un intranet. À cet accès dit « exclusif », il faut ajouter quatre autres possibilités se déclinant de 1H à 30h de connexion.

D'après le communiqué d'Orange, ces nouveaux tarifs sont en baisse de 25%.

Pour conclure, interrogé sur le choix de la Mairie de Paris de confier à SFR l'installation de ses 400 hotspots, Jean-Noël Tronc a indiqué : « *Je n'ai qu'un seul commentaire. Je regrette cette décision, mais c'est la loi du sport et de la concurrence. Cela va dans le sens de la construction d'un réseau complémentaire. Je pense qu'il n'y a pas de risque de cannibalisation des deux offres. L'enjeu de la qualité de service montre bien que nous sommes dans des logiques différentes. Ce qui me frappe par rapport aux années 2002/2003, c'est qu'il y a eu un véritable virage stratégique. Il y a eu deux changements fondamentaux dans la logique d'un accès nomade, il s'est popularisé et il y a donc un véritable besoin d'utiliser toutes les couches de réseau nécessaire. Il y a trois ans lorsque nous demandions aux constructeurs informatiques ce que serait la mobilité et l'accès sans fil ils donnaient en guise de réponse deux erreurs : d'abord que le portable était un truc de*

professionnel, et que la seule solution possible à l'accès sans fil allait être le WiFi. Pourtant toutes les grandes marques, sont en train de mettre en standard la carte SIM à l'intérieur, preuve s'il en est qu'il faut donc une couverture complète. »

Cinq nouvelles formules-L'entrée de gamme permet pour 4,5 euros d'accéder au Web pendant une durée de 1 heure, utilisable 24h à partir de la première connexion-Orange propose 50% de temps supplémentaire sur son ancienne offre 2 heures. Pour 10 euros le client pourra bénéficier de 3 heures de connexion utilisables pendant 30 jours à partir de la première connexion.-le pass de 10 heures à 15 euros est valable 30 jours à partir de la première connexion-le pass 30 heures à 50 euros est valable 90 jours à partir de la première connexion-l'offre Accor; un pass valable 24h à 9,90euros.